

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DASCO 4 Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (4 870 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien à divers lycées municipaux parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien est attribuée comme suit :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Lycée Gautier – 4 ^{ème}	Maintenance du système de sécurité incendie, annexe Vosges	3 890 euros
Lycée de Nehou – 14 ^{ème}	Aménagement d'un bureau dans la loge du lycée pour installation de caisson PPMS	980 euros
	Total	4 870 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 4 870 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 657381, fonction P 222-1, destination 2220001 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2018.

Article 3 : La somme correspondante sera versée aux comptes bancaires des lycées municipaux concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO